

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 mars 2019**  
~~~~~

**FONDS DE LIAISON EN ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE RURALE
(LEADER) POUR LA MISE EN PLACE DE BORNES MULTIMÉDIA
DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 mars 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire / Salle des Commissions, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur José MARTINEZ, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Mme Nicole MORERE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur Yannick VERNIERES -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Jean BRENGUES suppléant de Madame Véronique NEIL

Procurations : Madame Jocelyne KUZNIAK à Monsieur Claude CARCELLER, Mme Agnès CONSTANT à M. Georges PIERRUGUES, M. Pascal DELIEUZE à Monsieur Jean-François SOTO, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL à Monsieur Marcel CHRISTOL, M. Bernard GOUZIN à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Madame Annie LEROY, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-Luc DARMANIN

Absents : M. Philippe MACHETEL, Monsieur Stéphane SIMON, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES

Quorum : 24	Présents : 31	Votants : 38	Pour 38 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2018-1-1361 du 29 novembre 2018 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et en particulier sa compétence obligatoire en matière de promotion du Tourisme ;

VU la délibération n°1376 du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2016 relative à l'approbation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault 2016-2025 ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a fait le choix d'inscrire le numérique au cœur de son projet de territoire (La Vallée 3D), et a fait réaliser en 2017 une évaluation pour définir une stratégie innovante de développement numérique,

CONSIDERANT qu'une attention particulière est portée sur l'accueil via les outils numériques, avec notamment le déploiement de nouvelles bornes tactiles qui viendront compléter l'offre déjà en place depuis 2014,

CONSIDERANT que ces bornes interactives proposent d'obtenir simplement et rapidement des informations pratiques et touristiques sur la vallée de l'Hérault avec un contenu riche et varié interfacé avec la base de données du SIT34 (Tourinsoft),

CONSIDERANT que toute l'actualité se retrouve à portée de main des visiteurs : météo, accès wifi, agenda, hébergements, restauration, circuits de randonnée, carte du territoire, etc...

CONSIDERANT qu'à ce jour, le territoire propose :

- Deux bornes à Saint Guilhem le Désert : l une située dans l'Office de Tourisme, l'autre située à l'extérieur, accessible 24h/24.
- Une borne située à l'intérieur de la Maison du Grand Site de France au pont du Diable.
- Une borne située à Saint-Pargoire accessible 24h/24.
- Une borne située à Gignac accessible 24h/24.

CONSIDERANT que dans le cadre de la promotion touristique du territoire, la communauté de communes souhaite mettre en place quatre nouvelles bornes accessibles 24h/24 et 7j/7 sur quatre sites d'accueil touristique en 2019 et 2020 (Argileum, la maison de la poterie à Saint Jean de Fos – 2019, Camping municipal du Pouget – 2019, Aniane – 2020, Espace Sport et Nature de la Bergerie au pont du Diable – 2020),

CONSIDERANT que pour aider au financement de ce projet, il est ainsi proposé de solliciter le Groupe d'Acteurs Locaux (GAL) gestionnaire des fonds LEADER pour une subvention de 29 857 € HT pour la mise en place de bornes multimédia d'un montant global estimé de 46 652 € HT,

- GAL LEADER : 29 857 € HT
- Conseil Départemental de l'Hérault : 7 464 € HT
- CCVH : 9 330 € HT

CONSIDERANT le plan de financement ci-annexé,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de solliciter le GAL gestionnaire des fonds LEADER pour une subvention de 29 857 € HT destinée à la mise en place de bornes multimédia d'un montant global de 46 652 € HT selon le plan de financement détaillé en annexe,
- d'approuver en conséquence le plan de financement prévisionnel correspondant,
- d'autoriser le Président à engager la recherche de financement afférente dans la limite des 80% d'aides et de modifier si besoin le plan de financement, sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

<p>Transmission au Représentant de l'État N° 1913 le 26/03/2019 Publication le 26/03/2019 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 26/03/2019 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190325-lmc 10063-DE-I-I Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p>Louis VILLARET</p>
--	--

Plan de financement prévisionnel
BORNES NUMERIQUES

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
4 Bornes TOTEM 49" extérieur	39 020 €	84%	LEADER	29 857 €	64%
Système de gestion et refonte graphique	1 520 €	3%	Conseil départemental	7 464 €	16%
Achat onduleur	612 €	1%			
installation	3 400 €	7%			
livraison	2 100 €	5%			
			PART FINANCEURS	37 322 €	80%
			PART AUTOFINANCEMENT	9 330 €	20%
TOTAL HT	46 652 €	100%	TOTAL HT	46 652 €	100%